



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 27 septembre 1996

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 13 Septembre 1996

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 30 Septembre 1996

Bassin de Décantation Z.A. NIORT-SOUCHE - Acquisition

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD,
M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE,
M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE,
M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE,
Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Claire MINALI-
BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI,
M. Gérard NEBAS, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD,
Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel
PASSERAULT, Mme Christiane FASILLEAU, M. Pierre STEVENET,
M. Pierre GUERIT, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE,
M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI,
M. Michel RIVALLIN, Mme Catherine REYSSAT,
Mme Marie-Cécile MORISOT

Secrétaire de séance : Mme Christiane FASILLEAU

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Maryse ROUZIER donne pouvoir à Mme Christiane FASILLEAU.
M. Paul SAMOYAU donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.
Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Pierre GUERIT.
Mme Ségolène ROYAL donne pouvoir à Mme Françoise GAILLARD.
M. Guy-Marie GUERET donne pouvoir à M. Michel RIVALLIN.

Excusée :

Mme Christiane ROUSSELLE

Monsieur Robert LEON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Le projet de création d'un bassin de décantation des eaux pluviales de la Zone d'Activités de NIORT-SOUCHE vient, et ce à la demande du Conseil Municipal réuni en séance le 20 Octobre 1995, d'être déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral en date du 21 Juin 1996.

Dans le cadre de ce projet, Monsieur et Madame [REDACTED], demeurant à NIORT, [REDACTED] ont accepté de céder à la Ville de NIORT une parcelle de terrain, cadastrée section HS n° 38 pour une contenance de 31 a 68 ca.

Cette cession aura lieu moyennant le prix de SIX MILLE TROIS CENT TRENTE SIX FRANCS (6 336 F), correspondant à l'estimation du Service des Domaines. Monsieur et Madame [REDACTED] percevront en outre une indemnité de remploi d'un montant de MILLE CINQ CENT QUATRE VINGT QUATRE FRANCS (1 584 F), ainsi qu'une indemnité de SIX MILLE FRANCS (6 000 F) pour perte de plantations.

Ce terrain étant exploité par Monsieur [REDACTED], demeurant à NIORT, [REDACTED], ce dernier percevra, en sa qualité d'exploitant, une indemnité de perte de revenus de CINQ MILLE SEPT CENT QUATRE VINGT ONZE FRANCS (5 791 F selon avis des Domaines) et bénéficiera d'un droit de passage sur la parcelle cédée à la Ville (HS n° 38) pour l'exploitation des parcelles cadastrées section HS n° 80 - 81 - 82 et 83.

Ces sommes seront imputés sur le budget annexe Assainissement - Article 2111.

L'acte de vente à intervenir sera dressé par Maître TABARD, Notaire à NIORT, et tous les frais relatifs à cette acquisition seront supportés par la Ville de NIORT.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'opération décrite ci-dessus, opération qui a fait l'objet d'une promesse de vente ;
- autoriser Le Maire à signer l'acte notarié à intervenir qui sera dressé par Maître TABARD, Notaire à NIORT, sachant que tous les frais et droits résultant de cette affaire - y compris ceux du Géomètre - seront imputés au Budget Assainissement - Article 2111.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Robert LEON